

Securex Life Ethical & Efficient

Une exposition à 100% de la prime nette⁽¹⁾ investie dans les instruments dérivés structurés émis par SG Issuer



Securex Life Ethical & Efficient est un produit d'assurance vie de branche 23 ayant les caractéristiques suivantes:

- Une durée d'investissement de 9 ans,
- Lié à un fonds d'investissement à durée déterminée investi dans des instruments dérivés structurés émis par SG Issuer
- Un droit au remboursement minimum de 92% de la prime nette au terme du contrat sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de Société Générale, en tant que Garant de l'Émetteur.

⁽¹⁾ La prime nette est définie en page 2.

Les crises récentes (crise financière de 2008, crise de la dette dans la zone euro) et leurs conséquences sur la stabilité de la situation économique mondiale, couplées aux grands changements conjoncturels que sont la raréfaction des énergies fossiles, les changements climatiques et la pollution, mettent actuellement en avant les entreprises pouvant attirer la confiance des investisseurs.

C'est pourquoi ceux-ci cherchent aujourd'hui à favoriser dans leurs processus de décision des critères non-financiers, comme la capacité d'une entreprise à assurer un développement durable et responsable.

Avec le produit Securex Life Ethical & Efficient, ces enjeux sont pris en compte. En effet, son rendement évolue avec l'indice spécialisé Finvex Ethical & Efficient Europe 30 (Price Return), qui sélectionne les entreprises ayant la capacité à maintenir leur stabilité face à ces nouveaux défis.

Définition

La prime nette est égale à la prime payée dont sont retranchées les taxes de 2,00% (pour les personnes physiques) ou de 4,40% (pour les personnes morales) et les frais d'entrée.

Les frais d'entrée sont de 0,50% de la prime payée avec un maximum de 150 Euros.

Pour quel investisseur ?

Securex Life Ethical & Efficient est destiné à des investisseurs présentant un profil « neutre » à « dynamique » qui:

- souhaitent investir au minimum une prime de 10.000 Euros (de laquelle sera déduite la taxe sur les assurances vie de 2,00% (pour les personnes physiques) ou de 4,40% (pour les personnes morales),
- veulent avoir droit au remboursement de minimum 92% de leur prime nette au terme du contrat, sauf défaut ou faillite de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur,
- souhaitent bénéficier d'un potentiel de performance sans limite à la hausse à l'échéance,
- disposent d'un horizon de placement minimum de 9 ans.

Les informations relatives au profil d'investisseur, les conditions générales et le règlement de gestion peuvent être obtenus gratuitement par téléphone au 09 280 42 59 ou par mail underwriting@securex.be



Public ciblé

Cette assurance placement est destinée à des clients expérimentés qui ont une connaissance suffisante pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument complexe.

Plus particulièrement, ils doivent être familiarisés avec l'indice Finvex Ethical & Efficient Europe 30 (Price Return) et les taux d'intérêt.

Type d'investissement

Securex Life Ethical & Efficient est investi dans les Instruments dérivés structurés « SG Select Ethical & Efficient » qui sont des instruments de créance structurés émis par SG Issuer et garantis par Société Générale (Standard & Poor's A – Perspective stable ; Moody's A2 – Perspective stable).

En y souscrivant, vous investissez dans un fonds d'assurance branche 23 qui prête de l'argent à l'Émetteur qui lui-même s'engage à l'échéance à verser 100% de la Performance Moyenne de l'indice décrit ci-après (sans limite à la hausse en cas de Performance Moyenne positive et dans la limite de -8% en cas de Performance Moyenne négative) et à rembourser les Instruments dérivés structurés à hauteur de minimum 92% de la prime nette investie.

En cas de faillite ou de défaut de paiement de Société Générale (en tant que Garant de l'Émetteur), vous risquez toutefois de ne pas percevoir les sommes auxquelles vous auriez droit et de perdre la prime que vous avez investie ou une partie de celle-ci.

Détail du mécanisme de remboursement

Profitez de la croissance potentielle d'un indice basé sur des critères éthiques

- À partir du 31 octobre 2022, à chaque date de constatation mensuelle⁽¹⁾, on observe la performance de l'indice Finvex Ethical & Efficient Europe 30 (Price Return) depuis la date de constatation initiale (le 29/04/2016). Ainsi, 31 performances sont observées.
- À l'échéance des 9 ans, on calcule la Performance Moyenne de l'indice comme étant la moyenne des 31 performances enregistrées.
- Ce mécanisme permet de lisser en partie les variations de l'indice Finvex Ethical & Efficient Europe 30 (Price Return) et d'atténuer les effets d'une éventuelle baisse ou hausse de celui-ci.

Une indexation intégrale à la Performance Moyenne de l'indice sans limite à la hausse, avec un risque de perte de maximum 8% de la prime nette investie

À l'échéance des 9 ans, le bénéficiaire de Securex Life Ethical & Efficient reçoit:

Si la Performance Moyenne est positive:

100% de la prime nette investie
+
100% de la Performance Moyenne de l'indice,
sans limite à la hausse.

Si la Performance Moyenne est négative:

100% de la prime nette investie
+
100% de la Performance Moyenne de l'indice,
dans la limite de -8%.

Le bénéficiaire est ainsi assuré de recevoir à l'échéance au minimum 92% de la prime nette investie⁽²⁾, quelle que soit l'évolution de l'indice.

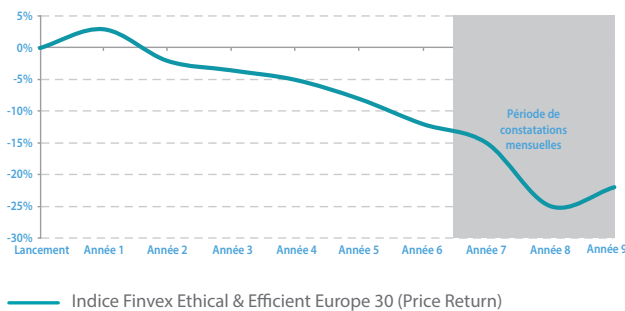
⁽¹⁾ Veuillez vous référer à la fiche technique en page 9 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Sauf en cas de faillite ou de défaut de paiement de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur.

Illustrations du mécanisme

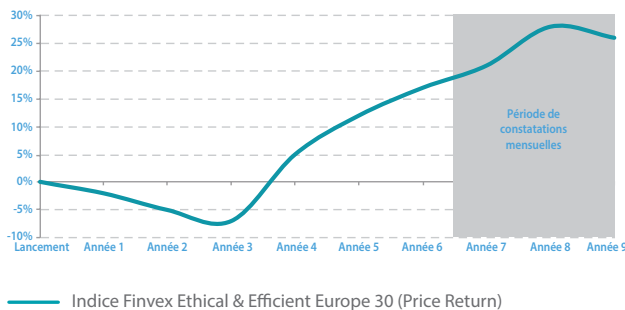
Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne présagent nullement de résultats futurs et ne constituent en aucun cas une offre commerciale de la part de Société Générale ou de Securex. Dans le pire scénario, si le Garant fait l'objet d'un défaut ou d'une faillite, la Performance Moyenne peut être perdue et la récupération du capital sera incertaine. Dans ce cas, l'instrument dérivé structuré sera remboursé à la valeur du marché. Cette valeur du marché dépend de la valeur de recouvrement estimée de l'instrument dérivé structuré et peut être de 0% dans le pire des cas.

Conditions de marché défavorables



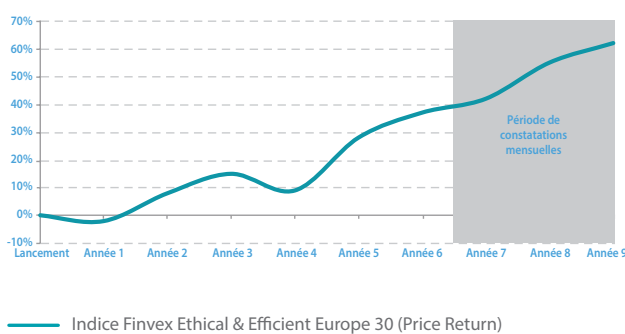
- À chaque date de constatation mensuelle⁽¹⁾, la performance de l'indice Finvex Ethical & Efficient Europe 30 (Price Return) depuis la date de constatation initiale est observée.
- À l'échéance, on calcule ainsi la Performance Moyenne de l'indice, égale à la moyenne des 31 performances ainsi enregistrées. La Performance Moyenne de l'indice est égale à -20,17%.
- À l'échéance, le bénéficiaire de l'assurance reçoit alors 92% de la prime nette⁽²⁾⁽³⁾ car la Performance Moyenne de l'indice est inférieure à -8%.
- Ce remboursement correspond à un rendement actuariel net annuel de -1,19%⁽⁴⁾ pour une personne physique et de -1,44%⁽⁴⁾ pour une personne morale.

Conditions de marché neutres



- À chaque date de constatation mensuelle⁽¹⁾ la performance de l'indice Finvex Ethical & Efficient Europe 30 (Price Return) depuis la date de constatation initiale est observée.
- À l'échéance, on calcule ainsi la Performance Moyenne de l'indice, égale à la moyenne des 31 performances ainsi enregistrées. La Performance Moyenne de l'indice est égale à +24,33%.
- À l'échéance, le bénéficiaire de l'assurance reçoit alors 124,33% de la prime nette⁽²⁾⁽³⁾ ($100\%^{(2)(3)} + 100\% \times 24,33\%$).
- Ce remboursement correspond à un rendement actuariel net annuel de +2,16%⁽⁴⁾ pour une personne physique et de +1,90%⁽⁴⁾ pour une personne morale.

Conditions de marché favorables



- À chaque date de constatation mensuelle⁽¹⁾ la performance de l'indice Finvex Ethical & Efficient Europe 30 (Price Return) depuis la date de constatation initiale est observée.
- À l'échéance, on calcule ainsi la Performance Moyenne de l'indice, égale à la moyenne des 31 performances ainsi enregistrées. La Performance Moyenne de l'indice est égale à +52,17%.
- À l'échéance, le bénéficiaire de l'assurance reçoit alors 152,17% de la prime nette⁽²⁾⁽³⁾ ($100\%^{(2)(3)} + 100\% \times 52,17\%$).
- Ce remboursement correspond à un rendement actuariel net annuel de +4,47%⁽⁴⁾ pour une personne physique et de +4,20%⁽⁴⁾ pour une personne morale.

⁽¹⁾ Les dates de constatations mensuelles sont les suivantes: 31/10/2022 ; 29/11/2022 ; 29/12/2022 ; 30/01/2023 ; 01/03/2023 ; 29/03/2023 ; 02/05/2023 ; 29/05/2023 ; 29/06/2023 ; 31/07/2023 ; 29/08/2023 ; 29/09/2023 ; 30/10/2023 ; 29/11/2023 ; 29/12/2023 ; 29/01/2024 ; 29/02/2024 ; 02/04/2024 ; 29/04/2024 ; 29/05/2024 ; 01/07/2024 ; 29/07/2024 ; 29/08/2024 ; 30/09/2024 ; 29/10/2024 ; 29/11/2024 ; 30/12/2024 ; 29/01/2025 ; 03/03/2025 ; 31/03/2025 ; 29/04/2025

⁽²⁾ Sauf défaut ou faillite de Société Générale, en tant que Garant de l'Émetteur.

⁽³⁾ La prime nette est définie en page 2.

⁽⁴⁾ Le rendement actuariel net est exonéré de précompte mobilier (à l'échéance finale de l'assurance) mais tient compte de la taxe sur les assurances-vie et de frais d'entrée de 0,50% de la prime payée avec un maximum de 150 Euros.

Présentation de l'indice Finvex Ethical & Efficient Europe 30 (Price Return)

Une sélection de 30 actions européennes sur base de critères éthiques et financiers

UNE SÉLECTION D' ACTIONS EUROPÉENNES ÉTHIQUES

Sélection d'actions européennes éthiques à partir de l'univers des Large Caps européennes d'Oekom. L'univers de départ est composé des 600 plus larges capitalisations européennes.

UNIVERS DES LARGE CAPS EUROPÉENNES D'OEKOM

L'univers des Large Caps européennes d'Oekom est un univers des plus grandes capitalisations européennes qui sont analysées sur base de critères éthiques appliqués par Oekom. Ce screening éthique s'opère sur base de deux dimensions: un rating social ainsi qu'un rating écologique. On regarde comment les entreprises agissent avec leurs collaborateurs et leurs fournisseurs et comment elles assurent leur responsabilité sociétale tant avec les personnes qu'avec les produits. On vérifiera ensuite dans quelle mesure ces entreprises tiennent compte de la gestion de l'environnement et d'autres thèmes écologiques. En plus, les entreprises devront satisfaire à des critères spécifiques pour ne pas être exclues de l'univers des actions européennes (exclusion des entreprises liées à: violation du droit du travail, pornographie, jeux d'argent, alcool, production de tabac, violation des droits de l'homme, ...).

A partir de cet univers, on opère une sélection de 150 actions 'best-in-class', c.-à-d. celles qui auront reçu le meilleur rating éthique d'Oekom. Le processus complet a lieu en totale indépendance.

INDICE FINVEX ETHICAL & EFFICIENT EUROPE 30 (PRICE RETURN)

Sélection mensuelle de 30 actions sur la base de 3 filtres:

Filtre 1:

Exclusion des actions les moins liquides: seules les actions qui dépassent un certain seuil en termes de volumes d'échanges journaliers sont prises en considération. À l'issue de ce filtre, 125 actions sont retenues.

Filtre 2:

Exclusion des actions ayant des caractéristiques de risque élevées: les actions sont rangées l'une par rapport à l'autre en fonction du risque extrême observé dans le passé et de leur volatilité dans les périodes baissières. Les actions qui présentent les plus mauvais scores moyens seront exclues. À l'issue de ce filtre, 70 actions sont retenues.

Filtre 3:

Sélection d'actions qui affichent des caractéristiques de diversification, sachant que la diversification est un facteur potentiel de stabilité. À l'issue de ce filtre, 30 actions sont retenues.

Les 30 actions sont réparties de façon équipondérée (chaque action a un poids de 3,33% au sein de l'indice) et la composition de l'indice est revue mensuellement afin de répartir équitablement les risques sur chaque action.

Le niveau de clôture de l'indice est calculé indépendamment tous les jours par S&P Dow Jones Indices LLC.

L'indice est dit « Price Return », c.-à-d. qu'il reprend la valeur de toutes les actions réinvestissant leurs dividendes nets, moins un taux de dividende fixe de 4% par an. Ceci permet de réduire toute variabilité autour des changements potentiels de dividendes d'année en année. Il convient donc de noter que l'investisseur ne bénéficie pas de la totalité des dividendes distribués par les actions qui composent l'indice. Si les dividendes distribués sont inférieurs à 4%, l'investisseur est désavantagé par rapport à un indice « Price Return » classique.

Vous pouvez consulter la description, l'évolution et la composition de cet indice sur le site web de Finvex Group:
http://www.finvex.com/eng/indices_10.php

Zoom sur OEKOM

OEKOM est un institut de recherche indépendant qui a son siège en Allemagne et qui dispose d'une équipe forte de 72 collaborateurs dont 55 analystes. OEKOM est spécialisé dans la recherche et le screening éthiques d'entreprises réparties dans plus de 50 pays. Il travaille sur base des normes de qualité les plus élevées et dispose d'une certification ARISTA. L'univers durable « best-in-class » ainsi que le filtrage éthiques utilisés pour le Finvex Ethical & Efficient Europe 30 Index sont fournis par OEKOM.



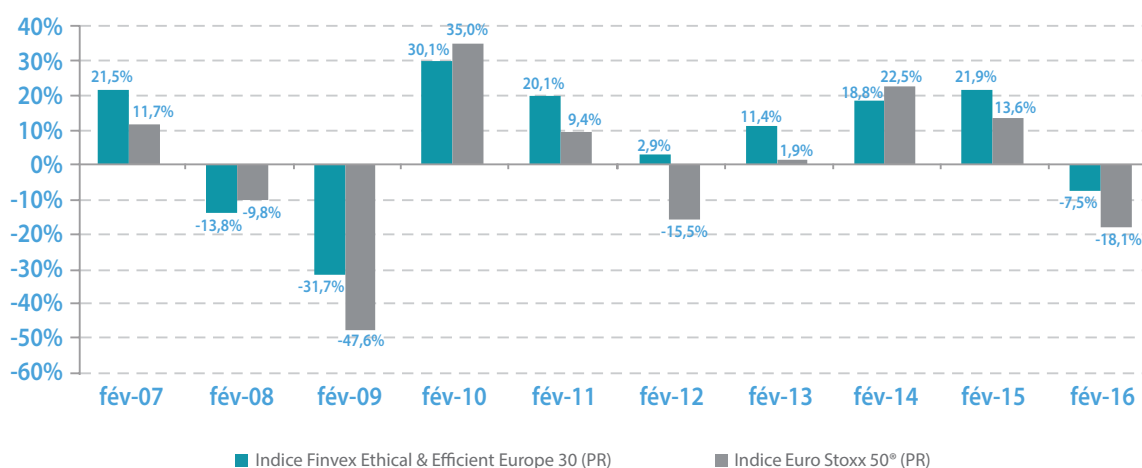
Source: Finvex, au 10/02/2016.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Évolution et composition de l'indice Finvex Ethical & Efficient Europe 30 (Price Return)

Performances annuelles des indices Finvex Ethical & Efficient Europe 30 (PR) et Euro Stoxx 50® (PR) (calculées le 26 février de chaque année entre le 26 février 2006 et le 26 février 2016)

L'indice a été lancé le 1^{er} juillet 2014 mais a été calculé à partir d'une valeur initiale de 1000 points à la date du 4 janvier 2006. Toutes les données précédant le 1^{er} juillet 2014 sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.



Composition de l'indice Finvex Ethical & Efficient Europe 30 (PR), à fin février 2016

ABB LTD-REG	AMADEUS IT HOLDING SA-A SHS	BRITISH LAND CO PLC	BT GROUP PLC	COLOPLAST-B
DASSAULT SYSTEMES SA	ENAGAS SA	FRAPORT AG FRANKFURT AIRPORT	GEBERIT AG-REG	GECINA SA
HAMMERSON PLC	INTU PROPERTIES PLC	ISS A/S	LEGRAND SA	MUENCHENER RUECKVER AG-REG
NATIONAL GRID PLC	NN GROUP NV	NOVARTIS AG-REG	NOVO NORDISK A/S-B	PENNON GROUP PLC
RED ELECTRICA CORPORACION SA	ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	SAP SE	SGS SA-REG	SONOVA HOLDING AG-REG
SWISS RE AG	TERNA SPA	UNITED UTILITIES GROUP PLC	VEOLIA ENVIRONNEMENT	WARTSILA OYJ ABP

Vous pouvez suivre l'évolution et la composition de cet indice sur le site web de Finvex Group: http://www.finvex.com/eng/indices_10.php

Sources: Finvex et Bloomberg, au 26/02/2016.

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ET SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Fiche technique de l'assurance

Nom du produit	Securex Life Ethical & Efficient
Type	Assurance-vie de type « branche 23 » de droit belge à durée déterminée, liée à un fonds d'investissement qui investit dans les instruments dérivés structurés de droit anglais « SG Select Ethical & Efficient » (les « Instruments dérivés structurés »)
Émetteur des instruments dérivés structurés	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale)
Garant	Société Générale (Moody's A2 (stable); S&P A (stable) au 10/02/2016). Un rating est donné à titre purement indicatif et ne constitue pas une recommandation d'acheter, de vendre ou de conserver les instruments de l'émetteur. Il peut être suspendu, modifié ou retiré à tout moment par l'agence de notation. Si une de ces notations devait baisser pendant la période de commercialisation, les clients de Securex ayant souscrit à ce produit en seront informés.
Agent de calcul des instruments dérivés structurés	Société Générale
Code ISIN	XS1289911312
Entreprise d'assurances	AAM Securex Vie
Frais d'entrée	Les frais d'entrée sont de 0,50% de la prime payée et de 150 Euros au maximum.
Frais de sortie	Frais de sortie avant l'échéance finale: des frais sont liés au rachat de la police du preneur d'assurance qui souhaite ce rachat. <ul style="list-style-type: none"> • Prélèvements pendant l'année au cours de laquelle le contrat a été conclu: 3% du prélèvement pour un minimum de 75,00€⁽¹⁾ • Prélèvements au cours de la 2^{ème} année de la conclusion du contrat: 2% du prélèvement pour un minimum de 75,00€⁽¹⁾ • Prélèvements au cours de la 3^{ème} année de la conclusion du contrat: 1% du prélèvement pour un minimum de 75,00€⁽¹⁾ • Prélèvements au cours des 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} et 9^{ème} années de la conclusion de contrat: 75,00€⁽¹⁾ <p>⁽¹⁾ Le montant est indexé en fonction de l'indice des prix à la consommation (indice de référence: 1^{er} avril 2016): l'indice pris en compte est celui du 2^{ème} mois du trimestre qui précède la date du rachat anticipé.</p>
Frais de gestion	Aucun frais de gestion à charge du fonds interne Securex Life Ethical & Efficient.
Indemnités à charge des instruments dérivés structurés	Société Générale paie à Securex une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Instruments dérivés structurés) dont le montant maximum est égal à 1,00% du montant des Instruments dérivés structurés effectivement placés.
Durée du contrat	9 ans
Devise	EUR
Taxe sur la prime	Taxe de 2,00% sur les assurances-vie si le preneur d'assurance est une personne physique et de 4,40% si le preneur d'assurance est une personne morale.
Précompte mobilier	Aucun précompte mobilier dû à l'échéance finale (conformément à la législation fiscale belge au 7 janvier 2016 et sous réserve de modifications ultérieures). Le contrat d'assurance-vie est soumis au précompte mobilier en cas de rachat anticipé (conformément à la législation fiscale belge au 7 janvier 2016 et sous réserve de modifications ultérieures). Aucun précompte mobilier n'est dû sur un reversement de la prime en cas de décès.
Droit de succession	Des droits de succession sont dus sur le capital liquidé en cas de décès.
Versement de la prime dans l'assurance-vie Securex Life Ethical & Efficient avec un droit au remboursement de minimum 92% de la prime nette à l'échéance finale	La prime payée doit être de minimum 10.000 euros. Tout versement supérieur est possible en multiples de 1.000 euros. De la prime versée sera retranchée la taxe sur les assurances vie de 2,00% si le preneur d'assurance est une personne physique et de 4,40% si le preneur d'assurance est une personne morale.
Date de création du fonds interne Securex Life Ethical & Efficient	26 avril 2016
Date d'émission des instruments dérivés structurés	29 avril 2016
Échéance des instruments dérivés structurés	6 mai 2025
Date d'échéance du fonds interne Securex Life Ethical & Efficient	8 mai 2025
Période de souscription	Du 21 mars 2016 au 15 avril 2016 (sauf clôture anticipée)
Droit au remboursement de la prime nette investie	92% au terme du contrat
Valeur sous-jacente	Indice Finvex Ethical & Efficient Europe 30 (Price Return) Ticker Bloomberg: FEEURE Index
Date de constatation initiale	29 avril 2016
Dates de constatations mensuelles	31 octobre 2022 ; 29 novembre 2022 ; 29 décembre 2022 ; 30 janvier 2023 ; 01 mars 2023 ; 29 mars 2023 ; 02 mai 2023 ; 29 mai 2023 ; 29 juin 2023 ; 31 juillet 2023 ; 29 août 2023 ; 29 septembre 2023 ; 30 octobre 2023 ; 29 novembre 2023 ; 29 décembre 2023 ; 29 janvier 2024 ; 29 février 2024 ; 02 avril 2024 ; 29 avril 2024 ; 29 mai 2024 ; 01 juillet 2024 ; 29 juillet 2024 ; 29 août 2024 ; 30 septembre 2024 ; 29 octobre 2024 ; 29 novembre 2024 ; 30 décembre 2024 ; 29 janvier 2025 ; 03 mars 2025 ; 31 mars 2025 ; 29 avril 2025
Paiement du capital en cas de décès de l'assuré	La réserve mathématique du contrat est payée en cas de décès de l'assuré. En cas de paiement de la valeur du contrat si l'assuré décède avant la date finale, aucune garantie de capital n'est prévue. Autrement dit: si l'assuré décède, il est possible que le montant versé aux bénéficiaires soit inférieur à la prime nette.
Publication de la valeur nette d'inventaire du fonds interne	La valeur nette d'inventaire du fonds peut être obtenue chaque jour en consultant le site de Securex sur www.securex.be/investment-slee
Profil d'investisseur	Neutre à dynamique. Ce produit s'adresse aux investisseurs expérimentés, ayant des connaissances suffisantes pour évaluer, au regard de leur situation financière, les avantages et les risques d'investir dans cet instrument complexe. Plus particulièrement, ils doivent être familiarisés avec l'indice Finvex Ethical & Efficient Europe 30 (Price Return) et les taux d'intérêt.
Classe de risque SRRI	2 sur une échelle de 1 à 7. Ce score de 2 prend uniquement en compte le risque de marché et n'intègre pas le risque de crédit sur Société Générale supporté par l'assuré/preneur d'assurance qui investit dans le produit. Tout changement de classe de risque sera communiqué sur www.securex.be/investment-slee
Plaintes	En cas de plainte, vous pouvez vous adresser au service plaintes à l'adresse mail suivante: claims.insurance@securex.be . Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez l'Ombudsman des Assurances: Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles (www.ombudsman.as).

Seuls les preneurs d'assurances conservant le fonds d'assurance jusqu'à l'échéance bénéficient du droit au remboursement minimum de 92% de leur prime nette. En cas de sortie avant l'échéance, l'investisseur ne bénéficiera pas de ce droit au remboursement. L'investisseur doit être conscient que la valeur nette d'inventaire du fonds d'assurance peut, pendant la durée de vie du fonds, être inférieure à sa valeur nette d'inventaire initiale.

Société Générale déclare que l'instrument dérivé structuré SG Select Ethical & Efficient est conforme à l'ensemble des textes réglementaires et lois du Royaume de Belgique et notamment les articles applicables aux produits considérés du Code de droit économique belge. Société Générale s'engage à respecter le code de droit économique belge dans l'application des clauses du prospectus de base relatives au produit.

Risque de fluctuation du prix

Vous devez être conscient que le cours de Securex Life Ethical & Efficient peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieur au montant de la prime nette investie. En cas de revente du produit avant l'échéance, vous pouvez alors subir une perte en capital. D'ici à l'échéance, le cours de Securex Life Ethical & Efficient pourra connaître une volatilité importante en raison de l'évolution des paramètres de marché et plus particulièrement de l'évolution de l'indice Finvex Ethical & Efficient Europe 30 (Price Return), des taux d'intérêt et de la perception du risque de crédit de Société Générale. Le droit au remboursement de minimum 92% de la prime nette investie ne vaut qu'à l'échéance.

Risque de perte en capital

Investir dans ce produit comporte un risque inhérent au marché boursier. Si, à l'échéance, le niveau final de l'indice (moyenne arithmétique des 31 dernières observations mensuelles) est inférieur au niveau initial, l'investisseur subira une perte en capital égale à la baisse de l'indice, avec toutefois un remboursement minimum de 92% de la prime nette investie.

Risque de crédit sur le Garant des Instruments dérivés structurés

Le preneur d'assurance est exposé au risque de crédit de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur (qui possède un rating A (stable) (Standard & Poor's) et A2 (stable) (Moody's) au 10/02/2016). De ce fait, il supporte le risque de faillite ou de défaut de paiement du Garant et il est possible qu'il n'y ait pas de remboursement d'au minimum 92% de la prime nette à l'échéance et que, par conséquent, la valeur remboursée soit inférieure à la prime nette. Une détérioration dans la perception du risque de crédit du Garant peut avoir un effet négatif sur le prix de marché de ce fonds d'assurance. Plus l'échéance est éloignée, plus l'impact potentiel est important. Si, dans le cadre des dispositions en matière de redressement

et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible de l'émetteur et/ou du garant, elle pourrait décider de prendre des mesures affectant la valeur des notes ; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du montant investi et des intérêts.

Risque de taux

La valeur nette d'inventaire du fonds d'assurance avant l'échéance pourrait souffrir d'une hausse des taux longs. Plus l'échéance est éloignée, plus l'impact potentiel est important.

Risque de rendement

Securex Life Ethical & Efficient n'offre pas de rendement fixe à l'échéance. Si la Performance Moyenne de l'indice depuis l'origine (calculée sur la base des performances mensuelles de l'indice depuis l'origine observées sur les 2,5 dernières années), est nulle ou négative, vous ne réaliserez pas de rendement positif. Par ailleurs, du fait du lissage des performances, la Performance Moyenne de l'indice retenue à l'échéance peut être inférieure à la performance finale de l'indice calculée à partir de la valeur de clôture de l'indice à la date d'échéance.

Risque de liquidité

Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi. Ce titre n'est listé sur aucune Bourse. Société Générale assurera la liquidité de ce produit en se portant acquéreur (fourchette achat/vente de 1%) sauf circonstances exceptionnelles. L'investisseur qui voudrait vendre ses titres avant l'échéance devra les vendre au prix déterminé par Société Générale en fonction des paramètres de marché du moment (cf. Fiche technique de l'assurance).

Informations Importantes

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Disponibilité du prospectus: Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de « Final Terms » (Conditions Définitives datées du 17/03/2016 (les « Final Terms »)) dans le cadre du Debt Instruments Issuance Programme daté du 26/10/2015 (complété par les suppléments du 04/12/2015, 19/01/2016 et 19/02/2016) et approuvé par la CSSF le 26/10/2015 comme étant conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Le Prospectus de Base, les suppléments à ce Prospectus, son résumé en français, les Conditions Définitives et le résumé spécifique en langue française de l'émission sont disponibles gratuitement dans toutes les agences Securex. Avant l'acquisition du produit, les investisseurs sont invités à lire l'intégralité des Conditions Définitives et du Prospectus de Base et à se reporter, en particulier, à la rubrique « Facteurs de Risques » de ce Prospectus et à la Partie B point 8 des Conditions Définitives. Tout nouveau supplément au programme sera publié sur le site du distributeur. En cas de parution de supplément durant la période de commercialisation, les investisseurs disposent d'un droit de retrait de 2 jours.

Événements exceptionnels affectant les sous-jacents (ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée): Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit. Pour plus d'information, les investisseurs sont invités à consulter le Programme d'Émission (pages 528 à 539).

Restrictions générales de vente: Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers: Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Agrément: Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Caractère promotionnel de ce document: Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit: Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur les titres. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclage de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Garantie par Société Générale: Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès du Garant sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Avertissement relatif à l'Indice: L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. The Finvex Ethical Efficient Europe 30 Net Return Index and the Finvex Ethical Efficient Europe 30 Price Index are proprietary indices of Finvex Group. Any use of these indices or their name must be with the consent of Finvex Group. Subject to S&P Opco, LLC and its affiliates' rights in the DJSI World Index, the Index's composition and related methodology is the exclusive intellectual property of Finvex Group. The Finvex Ethical Efficient Europe 30 Net Return Index, the Finvex Ethical Efficient Europe 30 Price Index, and the Dow Jones Sustainability Europe IndexSM are calculated by S&P Opco, LLC, a subsidiary of S&P Dow Jones Indices LLC. Dow Jones is a registered mark of Dow Jones Trademark Holdings

LLC (« Dow Jones »). Products based upon the indexes identified herein are not sponsored, endorsed, sold or promoted by S&P Opco, LLC, Dow Jones or their respective affiliates, and S&P Opco, LLC, Dow Jones and their respective affiliates make no representation regarding the advisability of investing in such product(s).

Past performance does not guarantee future results and potential investors should not rely on any past performance of the Index as a guarantee of future performance of the Index. Finvex Group shall not be liable (whether in negligence or otherwise) to any person for any error in the Index and shall be under no obligation to advise any person of any error therein.

DISCLAIMER oekom research:

1. Oekom research AG uses a scientifically based rating concept to analyse and evaluate the environmental and social performance of companies and countries. In doing so, we adhere to the highest quality standards which are customary in responsibility research worldwide.

2. Oekom research AG does not warrant that the information presented in its research is complete, accurate or up to date. Any liability on the part of oekom research AG in connection with the use of this research, the information provided in it and the use thereof shall be excluded.

3. All statements of opinion and value judgments given by oekom research AG do not in any way constitute purchase or investment recommendations.

4. Oekom research AG's research, in particular the images, text and graphics contained therein, and the layout and company logo of oekom research AG are protected under copyright and trademark law. Any use thereof shall require the express prior written consent of oekom research AG.

Use shall be deemed to refer in particular to the copying or duplication of the research wholly or in part, the distribution of the research, either free of charge or against payment, or the exploitation of this research in any other conceivable manner.

Performances sur la base de performances brutes: Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique: Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis (« offshore transaction »), tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une U.S. Person telle que définie à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; et (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une U.S. Person pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une « personne ressortissante des Etats-Unis » (« Non-United States person ») définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des « personnes ressortissantes des Etats-Unis » (« Non-United States persons »), sera considérée comme une U.S. Person. Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes: L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard.

Données de marché: Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Commercialisation dans le cadre de l'assurance-vie: Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance-vie (ci-après le « Contrat d'Assurance-vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance-vie. Les conditions d'adhésion audit contrat et de fonctionnement de l'unité de compte sont détaillées dans les conditions générales et le règlement de gestion du fonds interne. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions de la loi du 16 juin 2006 relative aux offres publiques d'instruments de placement.

Pour toutes questions ou pour plus d'informations,
contactez votre courtier ou contactez-nous
au numéro de téléphone ou adresse mail suivants:

Tél: 09 280 42 59
underwriting@securex.be

www.securex.be/investment-slee

